



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 novembre 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 6 novembre 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 25 novembre 2003

**Intégration des valeurs financières du legs de Madame GAYRAL -
gestion des immeubles - autorisation de vendre les bijoux**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à Mme Valérie UZANU.
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, M. Alain GARCIA, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 novembre 2003

DELIBERATION D20030436

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Intégration des valeurs financières du legs de Madame GAYRAL
- gestion des immeubles - autorisation de vendre les bijoux**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Dans sa séance du 15 octobre 2002, le Conseil Municipal a décidé d'accepter le legs de Madame Gayral. L'ordonnance d'envoi en possession en date du 18 mars 2003, déposée au rang des minutes de Maître Cazenave, exécuteur testamentaire, en date du 17 avril 2003, confère à la Ville de Niort la jouissance et la disposition des biens mobiliers et immobiliers composant l'actif de la succession.

Lors de sa séance du 27 juin 2003, le Conseil Municipal a décidé de mettre en vente les biens mobiliers et les affaires personnelles de Madame Gayral par un Commissaire Priseur. Les bijoux, détenus dans un coffre à la Banque de France, ont fait l'objet d'une expertise le 04 juillet 2003 par Maître DEZAMY, Commissaire Priseur. Ainsi, il est souhaitable aujourd'hui de procéder à leur vente lors d'une prochaine vente aux enchères publiques.

Le décompte de la succession fait apparaître un actif d'un montant de 272 464,83 € composé des soldes suivants :

- Compte à vue Société Générale :	189 397,70 €
- Acompte Société Générale :	14 500,00 €
- Trésor Public Retraite réversion :	1528,78 €
- Caisse Nationale Militaire retraite :	14,41 €
- Smatis relevé prestations :	6,17 €
- Loyers Foncia Gatineau du jour du décès au mois mars 2003 :	64 427,77 €
- Trop versé Trésor Public :	2590,00 €

Le passif de la succession, composé des frais d'actes et de toutes les factures payées par le notaire, est de 37 957,46 €.

Ainsi, le décompte de la succession en date du 26 juin 2003 fait apparaître un solde positif d'un montant de 234 507,37 € à imputer au budget principal. De plus, l'arrêt définitif des comptes effectué par le notaire à la date du 07 juillet 2003 fait apparaître un solde positif d'un montant de 638,04 € à imputer également au budget principal.

Par ailleurs, afin de permettre l'organisation de la reprise en gestion directe par les services de la Ville des 13 immeubles loués, qui ne s'est réalisée véritablement que le 1^{er} juillet 2003, l'Agence Foncia Gatineau a récupéré les loyers des mois d'avril à juin 2003 auprès des locataires pour un montant de 14 153,24 € à imputer au budget principal.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Décider de mettre en vente les bijoux de feu Madame Gayral par Maître Dezamy, Commissaire Priseur; les recettes et les dépenses en résultant (frais, émoluments du commissaire priseur, taxes diverses) seront imputées au budget principal;
- autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les documents relatifs à cette vente;
- décider de réaliser l'intégration dans les comptes de la Ville de NIORT de toutes les sommes composant l'actif de la succession;
- autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à procéder à la gestion des immeubles résultant du legs, à honorer les contrats en cours et à accomplir et signer tous actes nécessaires à ceux-ci
- décider d'inscrire au budget principal 2003 :

1°) en recettes : 234 507,37 € représentant le solde du décompte du notaire à la date du 26 juin 2003 à l'imputation : chapitre 77 ; sous fonction 711 ; article 7713.

638,04 € résultant de l'arrêt des comptes de la gestion du notaire à l'imputation : chapitre 77 ; sous fonction 711 ; article 778.

14 153,24 € représentant les loyers d'avril à juin 2003 récupérés par l'agence FONCIA Gatineau à l'imputation : chapitre 75 ; sous fonction 711 ; article 752.

1710 € correspondant au total de l'expertise mobilière dressée par Maître DEZAMY le 04 juillet 2003 à l'imputation : chapitre 011 ; sous fonction 711 ; article 6626.

2056 € correspondant au total de l'expertise des bijoux dressée par Maître DEZAMY le 04 juillet 2003 à l'imputation : chapitre 011 ; sous fonction 711 ; article 6626.

2°) en dépenses : 1600 € provision couvrant les frais de Maître DEZAMY pour le déménagement de l'appartement de Madame GAYRAL, déchetterie, nettoyage appartement, publicité pour vente et honoraire sur vente à l'imputation : chapitre 011 ; sous fonction 711 ; article 611

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)